

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

---

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 309

présenté par  
M. Kasbarian, rapporteur

-----

### ARTICLE 44 BIS A

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Les articles 302 *octies* et »

les mots :

« Le chapitre II du titre II *bis* de la première partie du livre premier et l'article ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.